

# Ville de Cozes

## DELIBERATION

Séance du 17 octobre 2023

Délibération N° D23-10-101

OBJET PROJET DE PARC ÉOLIEN A SAINT-GERMAIN DU SEUDRE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 17 - Présents : 14- Votants : 15- Pouvoirs : 1

Date de Convocation : 11/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme BORDAGE Graziella, Maire de Cozes.

**PRESENTS** : Graziella BORDAGE, Maire ; Yves PÉROCHAIN, Christiane REUTIN, Christophe CURAUDEAU, Carole PÉROCHAIN, Christian TERMET, Adjoint au Maire, Ludovic BENASSY, Patricia CHAIGNEAULT, Fabrice CURAUDEAU, Michel PONTVIANNE, Carine POUPART, Katia PROUST, Jean-François RAMBAUD, Laurent TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTES EXCUSÉES** : Murielle VINCENT (procuration à G. Bordage), Maryse BERNARD, Chantal MORIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Carole PÉROCHAIN

M. Yves PÉROCHAIN, Adjoint au Maire, expose qu'un projet de parc éolien est envisagé sur la commune de Saint-Germain du Seudre, consistant en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5 m chacune.

A ce titre la Commune de Cozes a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur rapport de M. Yves PÉROCHAIN, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 1 Abstention (K. PROUST),

### DÉCIDE :

- D'émettre un avis défavorable à la réalisation d'un parc éolien des Charbonnières sur la commune de Saint Germain du Seudre

*FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,*

**La secrétaire de séance**  
**Carole PÉROCHAIN**

**Le Maire.**  
**Graziella BORDAGE,**